



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/05 de la Municipalité du 27 février 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Lara Martelli : «*Récompenser le bon recycleur lausannois* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

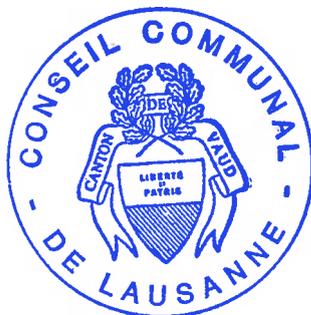
- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : *« Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette »*
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

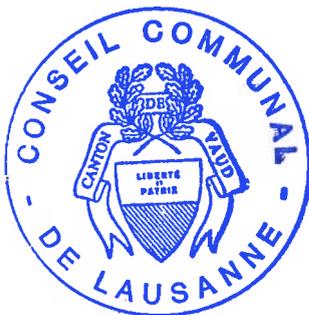
- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « *Les SIL au-devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « *Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Franziska Meinherz, disant :

« Le CC invite la municipalité à entamer les travaux nécessaires pour intégrer les pistes cyclables transitoires construites pendant la pandémie du Covid-19 dans le réseau des pistes cyclables existantes et planifiées, en respectant les exigences de qualité pour ce genre d'aménagements et les lignes directrices existantes. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « *Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

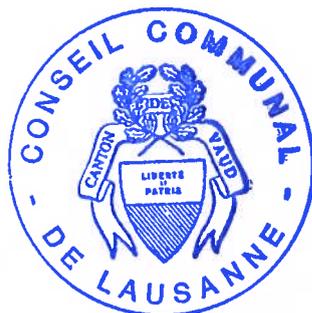
et adopte

la résolution de M. Ilias Panchard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les contrôles effectués par l'inspection du travail Lausanne (ITL) dans les entreprises de livraison à domicile établies sur le territoire communal. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

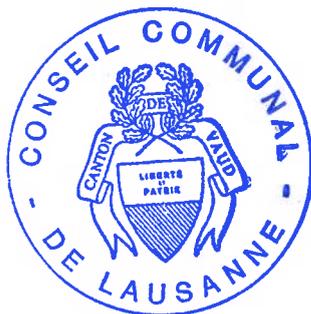
- vu l'interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « *Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « *Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts : « *Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Piron : « *Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité nous fournisse annuellement les chiffres de taux d'absentéisme, (en calculant le nombre de jours travaillés pondéré par le taux d'activité moyen, excluant les week-ends, vacances et jours fériés), par direction, afin de suivre l'évolution des nouvelles mesures de la Ville pour améliorer la santé et le bien-être de son personnel depuis 2017.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :